



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DU 25 NOVEMBRE 2025

**MISE À JOUR DES DIRECTIVES CONSOLIDÉES LEXIUS
POUR LES DIVISIONS DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC**

Le virage numérique de l'administration de la justice au Québec se poursuit.

Le lundi 1^{er} décembre 2025, une autre étape sera franchie : les actions collectives (juridiction 06) seront intégrées à la nouvelle plateforme Lexius, lancée en juin 2024; s'ajoutant aux procédures non contentieuses (juridiction 14). Cette intégration, effective à compter du 1^{er} décembre 2025, marquera une avancée dans la modernisation des services judiciaires.

Afin de refléter ces changements ainsi que l'évolution technologique de la plateforme Lexius, la Cour a modifié ses *Directives consolidées Lexius*. Elles sont disponibles sur le site internet de la Cour supérieure du Québec à l'adresse suivante : <https://coursuperieureduquebec.ca/roles-de-la-cour/lexius>.

Ces Directives sont dites « consolidées » puisqu'elles regroupent toutes les modifications apportées par le projet pilote Lexius aux lois, règlements et directives actuelles. Plus spécifiquement, elles reprennent la majorité des dispositions provenant des règlements et directives suivantes, en les modifiant parfois légèrement pour une meilleure compréhension et la bonne cohésion du texte :

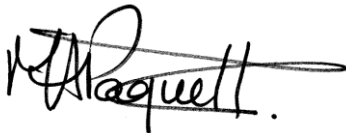
- *Règlement concernant le projet pilote visant la transformation numérique de l'administration de la justice*, [RLRQ, c. C-25.01, r. 6.3](#)

- *Règlement modifiant le Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile, [\(2024\) 156 G.O. II 2776](#)*
- *Règlement modifiant le Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile et familiale pour le district de Montréal, [\(2024\) 156 G.O. II 2780](#)*
- *Règlement modifiant le Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile pour le district de Québec, [\(2024\) 156 G.O. II 2782](#)*
- Directives déjà adoptées par la Cour supérieure

Les *Directives consolidées Lexius*, à jour au 25 novembre 2025, incluent également de nouvelles dispositions essentielles à la bonne utilisation de la plateforme, en plus de reprendre certaines informations contenues dans les conditions d'utilisation et les guides préparés par le ministère de la Justice.

Compte tenu de l'importance de prendre connaissance, en plus des Directives, des règlements et autres sources en lien avec le projet Lexius, la Cour a aussi créé une page dédiée à celui-ci sur son site Internet. Cette page peut être consultée [ici](#).

Le MJQ a mis en place, au besoin, une ligne téléphonique de soutien LEXIUS au 1 833 3-LEXIUS (1 833 353-9487).

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Paquette', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'honorable Marie-Anne Paquette

Juge en chef